

Session 2021

Rapport de jury

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié fixant les conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;
- Notes de Service n°2019-104 du 16-7-2019 (BO n°36 du 25 juin 2019).

INTRODUCTION

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants de valider des compétences particulières, qui ne relèvent pas du champ de leur concours. Il permet aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge.

Il existe **cinq secteurs disciplinaires** :

- Les arts. Ce secteur concerne des enseignements artistiques auxquels participent des enseignants du second degré au collège et au lycée. Il se divise en 4 options : cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre.
- L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL). Ce secteur concerne l'apprentissage, dans une langue vivante étrangère, des disciplines non linguistiques (histoire-géographie, disciplines scientifiques...) au sein des sections européennes des collèges et lycées.
- Le français langue seconde (FLS). Ce secteur concerne l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés, dans les classes d'initiation et d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.
- L'enseignement en langue des signes française. Ce secteur s'adresse aux enseignants des premier et second degrés qui souhaitent faire reconnaître leur aptitude à intervenir en langue des signes française, dans le cadre de l'enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés par leurs concours.
- Langues et cultures de l'Antiquité : option latin, option grec. Ce secteur s'adresse aux enseignants du second degré et aux maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation qui souhaitent faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité qui ne relèvent pas nécessairement du champs de leurs concours, et plus particulièrement les professeurs certifiés et agrégés et les maîtres contractuels des échelles de rémunération correspondantes, en particulier ceux des disciplines lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères.

Les enseignants contractuels du second degré de l'enseignement public employés par **contrat à durée indéterminée** et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat peuvent également, faire acte de candidature.

L'examen est constitué d'**une épreuve orale de 30 min** :

- Elle débute par un exposé du candidat (10 mn) prenant appui sur :
 - o sa formation universitaire ou professionnelle dans le secteur disciplinaire et/ou l'option choisie ;

- son expérience et ses pratiques professionnelles dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine (stages, échanges, travaux et réalisations effectués à titre professionnel ou personnel).
- L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (20 min) ayant pour objet :
 - d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire ;
 - d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'enseignements ou d'activités en rapport avec le secteur choisi.

Les candidats remettent, lors de leur inscription (téléchargement du dossier d'inscription sur le site de l'académie), **un rapport** dactylographié de cinq pages maximum, qu'ils transmettent par mail en fichier PDF.

Ce rapport doit présenter :

- d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle ;
- d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auquel il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

Ce rapport, qui est communiqué au jury et qui en dispose pendant l'épreuve, ne fait pas l'objet d'une notation.

Remarques :

Les rapports d'examen relatifs aux quatre secteurs disciplinaires concernés (cf les différentes annexes), apportent des précisions utiles et des conseils supplémentaires pour l'élaboration du dossier.

Il est rappelé aux candidats qu'en cas d'empêchement ou de renoncement à se présenter à l'épreuve, et par égard pour le jury, ils doivent en avertir impérativement et au plus tôt le service organisateur du Rectorat (bureau DEC Concours).

Il faut noter que l'obtention de la certification ne donne pas d'emblée accès à un poste à profil. Elle permet de s'y porter candidat ou de s'inscrire dans un projet d'ouverture.

STATISTIQUES

Les inscriptions à la session 2021 se sont déroulées du 1 octobre 2020 au 3 novembre 2020.

Les épreuves se sont déroulées du 26 janvier 2021 au 11 février 2021.

	Inscrits	Présents	Admis	Note la + ↗	Note la + ↘	Moyenne
ARTS						
- <i>Cinéma et Audiovisuel</i>	7	6	3	18	8	13
- <i>Histoire des Arts</i>	5	4	1	16	8	12
- <i>Théâtre</i>	8	5	4	17	9	13
Total	20	15	8			
DNL*						
- <i>Italien</i>	2	2	2	16	15	15,5
- <i>Allemand</i>	1	1	1	19	-	19
- <i>Anglais</i>	26	22	15	20	6	13
- <i>Espagnol</i>	3	2	1	14	6	10
- <i>Russe</i>	2	2	2	15	11	13
Total	34	29	21			
FLS	6	2	2	15	10	12,5
LSF	0	-	-	-	-	-
LCA						
- <i>latin</i>	13	12	4	13	4	8,5
- <i>grec</i>	1	1	0	-	9	9
Total	14	13	4			

* Les disciplines non linguistiques (DNL) représentées pour cette session étaient :

- Sciences physique-chimie, Histoire et Histoire-Géographie, Mathématiques, Maths-Sciences, Génie Civil Réalisation, Physique-Chimie, EPS, Économie-Gestion, Conduite Routière, Hôtellerie.

STATISTIQUES PAR DISCIPLINE

DISCIPLINES	Section DNL										Section ARTS						Section FLS		Section LCA	
	anglais		italien		espagnol		allemand		russe		théâtre		Cinéma-audio		Histoire de l'art		Inscrits	reçus	Inscrits	reçus
	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus				
ITALIEN													1	0						
ARTS PLASTIQUES													1	1	1	0				
LETTRES MODERNES											4	3	2	1			1	1	8	3
ANGLAIS													1	1						
HISTOIRE- GEOGRAPHIE	4	4	1	1									1	0	3	1			1	1
LETTRE											1	1							1	0
SCIENCES PHYSIQUE- CHIMIE	5	3																		
HISTOIRE	2	1							2	2									1	0
MATHEMATIQUES	2	1																		
MATHS-SCIENCES	2	2					1	1												
GENIE CIVIL REALISATION	1	1																		
EPS	2	1			1			0												
ECO GESTION COMM	1	1																		
CONDUITE ROUTIERE	1	1																		
ECOGESTION					1			1												
PHYSIQUE CHIMIE			1	1																
HOTELLERIE	1	0																		
LETTRES HISTOIRE																	1	1	2	0
DOCUMENTATION	1	0																		

ANNEXE 1 SECTEUR « ARTS »

Les principes généraux et les objectifs poursuivis par cette épreuve sont définis par la NS (Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019) et rappelés en page 1 du rapport général relatif à l'examen de la certification complémentaire.

Histoire de l'Art

Pour le périmètre de Caen, l'épreuve de **certification complémentaire histoire de l'art** s'est déroulée le lundi 1 février au rectorat de Caen.

Composition du jury

M. Philippe JAFFRE, IA-IPR d'Arts plastiques, Président de jury
Mme Carine OSSARD, IA-IPR de Lettres
Mme Françoise GUITARD, Déléguée académique à l'action culturelle

Textes officiels, liens complémentaires et extraits

- Arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. - <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005763451> .
- La certification complémentaire en histoire de l'art n'est pas une certification pluridisciplinaire en « histoire des arts » mais en histoire de l'art en tant que discipline universitaire.
- Arrêté du 23-12-2003 - Article 5 version actualisée

« (...) L'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres, dans une école supérieure du professorat et de l'éducation ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie, et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en oeuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. Le jury tient compte du niveau d'enseignement (primaire ou secondaire) dans lequel le candidat a vocation à intervenir. (...) »

Inscriptions et résultats

Disciplines	Arts plastiques	Histoire géographique	TOTAL
Nombre d'inscrits	1	3	4
Nombre de présents	1	3	4

Notes distribuées	8	9	9	16	Moyenne de l'épreuve	10,5	Nombre de candidat-e-s admis	1
-------------------	---	---	---	----	----------------------	------	------------------------------	---

Le dossier

« Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

- un *curriculum vitæ* détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative » Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019.

Les membres du jury consultent les dossiers avec une très grande attention. Comme le précise le texte officiel, il est important que le dossier articule trois composantes : la restitution du parcours de son auteur, un volet consacré à une rapide présentation d'expériences pédagogiques menées (ateliers, formations, travaux effectués à titre personnel ou professionnel, etc.) et un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. S'il est explicitement demandé aux candidats de se limiter à un rapport de cinq pages, il est cependant tout à fait possible de lui adjoindre quelques documents annexes - en nombre limité - qui illustreraient utilement le propos (des supports pédagogiques réalisés par exemple).

Il conviendrait par ailleurs de porter une attention particulière aux qualités de rédaction et de mise en page, et de ne pas oublier de légender les documents iconographiques. Bien qu'il ne soit pas « noté », le dossier est un premier contact entre le candidat et le jury. La qualité du document (dans ses contenus et dans son aspect) participe en amont à la construction du dialogue qui sera mené durant l'oral. On ne saurait trop conseiller aux candidats, habitués à montrer des images d'œuvres à leurs élèves, d'être particulièrement attentifs à la qualité des documents iconographiques qu'ils reproduisent. Il s'agit également de s'entendre sur ce que vise à nous faire voir une image qui vient appuyer un propos, ou ce que le candidat veut faire comprendre d'elle. Cette question est légitimement transférable aux situations d'enseignement : montrer l'image d'une œuvre aux élèves peut, de manière implicite ou explicite, en sublimer ou en altérer certaines dimensions (matérialité, échelle, puissance critique, ...). Il convient que le candidat sache bien poser la différence entre l'œuvre originale et sa reproduction, sources de questionnements que le jury a une nouvelle fois abordés cette année lors des entretiens.

Ce que le dossier donne à lire et à voir procède donc de choix réfléchis qui doivent permettre aux membres du jury d'apprécier la capacité du candidat à « *mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes (architecte en chef des monuments historiques, conservateur du patrimoine, responsable de centre culturel, créateurs appartenant à divers domaines artistiques, etc.), un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis* »¹. Si les situations pédagogiques proposées révèlent un engagement fort dans l'enseignement de l'histoire des arts en collège ou au lycée, le jury note cependant la difficulté de quelques candidat-e-s à dépasser -à travers leur écrit- le seul aspect descriptif d'une expérience pédagogique, pour en proposer une lecture distanciée, critique, pour en pointer les questions qu'elle soulève.

¹ Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 Annexe « Évaluation de l'épreuve par le jury », 3. Histoire de l'art.

Par exemple : dans son organisation et dans la manière d'aborder des contenus d'enseignement, le scénario pédagogique interdisciplinaire proposé procède-t-il d'une juxtaposition de champs disciplinaires ou d'une articulation de ceux-ci ? Propose-t-il à l'élève un simple enrichissement culturel ou laisse-t-il place à sa créativité ? Il importe que les candidat-e-s restituent une expérience récente d'enseignement d'histoire des arts ou d'un projet dont il/elle est à l'initiative.

La présentation orale

Le candidat n'est pas interrompu lors de ses dix minutes de présentation. La vidéo projection n'est pas autorisée. Lors de la présentation orale, plutôt que de reprendre à l'identique les éléments du dossier, il serait opportun que les candidats s'attachent à développer plus avant quelques points saillants de leur parcours de formation, à aborder les questions que peut poser la transposition didactique, par exemple : comment passer des savoirs universitaires *Histoire de l'art* à l'enseignement de l'histoire des arts - forcément pluridisciplinaire - au collège et au lycée ? Il convient donc d'apporter des précisions sur la dimension cognitive et pédagogique d'un projet décrit, sur les enjeux liés aux partenariats éventuels, sur le travail d'équipe à conduire avec des collègues qui contribueraient à un projet d'enseignement de l'histoire des arts.

L'entretien

La seconde partie de l'oral consiste en un échange avec tous les membres du jury sur des éléments du dossier ou de la présentation orale. Cet entretien vise notamment à évaluer la capacité des candidat-e-s à analyser une œuvre et à croiser les différents domaines artistiques ; la maîtrise des démarches et des contenus des programmes

d'histoire des arts, de l'école au lycée et la réflexion sur cet enseignement, ses enjeux, ses objectifs de formation sont des points également abordés. L'entretien doit aussi permettre de mesurer la capacité de la candidate ou du candidat à se projeter dans le travail en équipe, à s'entourer de partenaires pour mettre en œuvre un projet d'enseignement, à solliciter les ressources et leviers à disposition.

Le jury a apprécié l'engagement dont font preuve les candidat-e-s pour l'enseignement de l'histoire des arts, ainsi que leur culture personnelle, souvent ouverte aux différents domaines d'expression artistique. De la session 2021 de la certification complémentaire histoire de l'art se dégagent quelques pistes de réflexion pour les futures candidates et candidats.

Sans être exhaustif :

- **Histoire de l'art**

- Analyser une œuvre : quels enjeux, quelles méthodologies ?
- En classe, comment mettre en œuvre la manière de voir et de comprendre une œuvre à partir de sa reproduction ?
- Au-delà de l'analyse d'une œuvre, quelle connaissance de son contexte politique, artistique, culturel ?
- Le contact direct avec les œuvres, quels enjeux ?
- Quelle connaissance de l'actualité artistique, quelle fréquentation personnelle des œuvres ?

- **L'enseignement de l'histoire des arts**

- Quels sont les centres d'intérêt et les inclinaisons personnelles des candidat-e-s en matière d'art ?
- Quelle connaissance des programmes à l'école, au collège et au lycée ?
- Que signifie « complémentarité des approches disciplinaires » ? Quels enjeux ?
- Quelles différences et convergences entre les enseignements disciplinaires, l'enseignement d'histoire des arts et le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle ?
- Quelles connaissances des différents domaines artistiques ?
- Quels apports possibles et quelles limites des technologies numériques dans l'enseignement de l'histoire des arts ?

- **La restitution d'une situation pédagogique**

- comment les croisements disciplinaires sont-ils envisagés ?
- comment est pensée la mise en activité des élèves ?
- le travail des compétences orales fait-il partie du scénario pédagogique ?
- qu'est-ce qu'une « pratique réflexive » d'élève en histoire des arts ?
- comment l'approche sensible des œuvres est-elle envisageable ?
- quelles modalités d'évaluation ?
- un enseignement par approfondissement est-il envisageable en histoire des arts, à l'échelle du cycle 4 par exemple ?

- **L'offre partenariale**

- quelles sont les offres possibles et les dispositifs d'accompagnement dans notre académie ?
- quelles sont les modalités de construction d'un partenariat ?
- qu'est-ce qu'un service éducatif ?
- quelles sont les avantages et les limites d'un projet pédagogique de type « clés en mains » ?
- dans le cadre d'un partenariat, quel est le rôle de l'enseignant, quel est celui de l'artiste ?

Théâtre

L'examen de certification, sur le périmètre caennais, se déroule dans des conditions absolument conformes aux directives officielles qui l'organisent, tant du point de vue de la composition du jury, présidé par un Inspecteur d'Académie, Inspecteur pédagogique Régional, assisté au moins d'un professeur de Lettres de lycée enseignant en option théâtre et d'un professionnel du spectacle, que de celui de la prestation des candidats: un exposé d'une dizaine de minutes suivi d'un entretien de vingt minutes. Les compétences sont évaluées conformément au texte officiel qui en fixe les modalités (Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019).

Cette année, l'examen de certification théâtre s'est déroulé le jeudi 11 février, au rectorat de Caen. Le jury tient à souligner d'une part :

- La qualité des échanges et l'engagement sincère des candidats lors des entretiens.
- la nécessité pour tous les candidats de bien lire les programmes en vigueur et le BO qui fixe les modalités de cette certification complémentaire avant de se présenter.

L'exposé

L'exposé, limité à 10 minutes, doit être vivant et engagé même si le candidat peut disposer de ses notes préparatoires. Ce moment permet avant tout de mettre au jour la motivation du candidat à obtenir la certification complémentaire théâtre. Le jury entend découvrir les raisons, les ressorts qui ont présidé à cette candidature.

Il s'agit d'éviter un exposé purement descriptif qui consisterait à la simple évocation d'un parcours personnel, dans le domaine théâtral, ou professionnel, relatant la mise en place d'un projet au sein d'un établissement.

Le candidat ne peut pas se permettre de répéter le contenu du dossier envoyé lors de la candidature. Les membres du jury ont préalablement lu le dossier, avec attention et peuvent d'ailleurs le consulter, à loisir, durant l'entretien. Cette première partie se fixe trois objectifs : exposer sa pratique et sa formation, définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement, tisser des liens avec la classe à travers la dimension pédagogique. La capacité à problématiser, au cours de l'exposé, est évaluée : si le candidat est en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de sa pratique personnelle, de son engagement et de sa réflexion, l'exposé sera d'autant plus convaincant.

Un des enjeux de l'exposé est bien de « définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement ». Les candidats ne s'attachent pas toujours à cette dimension essentielle.

De même, les candidats doivent faire émerger ce qui les a nourris et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. Les lectures d'ouvrages théoriques restent encore trop souvent insuffisantes, superficielles voire inexistantes. Un candidat qui se présente à cet examen doit pouvoir faire montre d'une réflexion théorique suffisante sur l'histoire du théâtre ou les théories théâtrales notamment. Il n'est pas demandé des connaissances universitaires pointues et poussées mais plutôt de posséder une sorte de socle de connaissances nécessaires pour enseigner le théâtre. Le jury recommande la lecture précise d'ouvrages d'universitaires ou d'artistes et non pas de vulgarisation. L'ouvrage d'André Degaine, *Histoire du théâtre dessinée*, est trop souvent cité comme seule lecture.

Une bibliographie indicative se trouve sur le site éducol-théâtre à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/theatre/se-former/bibliographie-1> . Les candidats futurs pourront se fixer un programme de lecture, envisagé comme un temps de formation personnel. Ces lectures ne seront pas nécessairement pléthoriques mais permettront la mise en place de connaissances actualisées, précises et opérationnelles.

L'entretien

Lors de l'entretien, le candidat est invité à répondre aux questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, sur le dossier et l'exposé proposés auparavant.

Les attentes du jury concernent les champs de compétences suivants :

- Champ des connaissances culturelles et scientifiques
- Champ des programmes d'enseignement du lycée
- Champ des pratiques pédagogiques
- Champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement.

La capacité du candidat à dialoguer, dans le cadre de ces différents champs, a encore été particulièrement valorisée cette année.

Le jury a pu constater parfois mais à une moindre échelle que précédemment :

- une réflexion encore fragile sur les pratiques de classe, dans le cadre d'un enseignement de théâtre ;
- une relative méconnaissance des contenus précis des programmes des enseignements de théâtre au lycée ;
- la difficulté de certains candidats à mettre en œuvre, dans le cadre d'une démarche personnelle, une véritable appropriation progressive des connaissances théoriques nécessaires pour l'enseignement du théâtre ;
- l'absence de réflexion dramaturgique chez certains candidats, réflexion qui devrait constituer toute approche pédagogique au sein de la classe ;
- un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine assorti de l'absence de prise en compte de l'offre des lieux de création présents dans la Région ;
- la confusion entre l'animation d'un club ou d'un atelier en vue d'un spectacle de fin d'année et la conduite d'un enseignement théâtre.

En conclusion

Cinq candidats se sont présentés cette année à la certification complémentaire théâtre. Les notes obtenues vont de 9 à 17 et la moyenne est de 14,2. Quatre candidats ont été reçus.

Ainsi, pour peu qu'ils s'y préparent, les candidats peuvent obtenir une certification complémentaire Théâtre qui leur permettra d'avoir toute légitimité dans leur établissement ou dans un autre pour enseigner le théâtre au sein d'une classe à horaire aménagé théâtre en collège ou d'un enseignement facultatif ou de spécialité en première et terminale en lycée. Qu'ils ne soient pas déçus en cas d'échec, le jury reconnaît l'engagement de chacun des candidats au sein de son établissement.

Cinéma-Audiovisuel

Le jury a jugé que les remarques contenues sur les précédents rapports étaient toujours d'actualité et renvoie donc les candidats à la lecture de ces derniers.

ANNEXE 2 : SECTEUR « ENSEIGNEMENT EN LANGUE ETRANGERE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE »

Textes officiels, liens complémentaires et extraits

Les références des textes relatifs à la certification complémentaire sont rappelées ci-après :

- Note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm> ;

- Arrêté du 23 décembre 2003 (Dernière mise à jour des données de ce texte le 19 mars 2018 - Légifrance)

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005763451> .

L'examen est destiné aux enseignants du premier degré et du second degré titulaires, stagiaires, ou en contrat à durée indéterminée des établissements publics ou privés sous contrat. La note de service du 16 juillet 2019 prévoit pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, **l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré**. Elle vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment en ce qui concerne le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé « *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde* »

Bilan de la session 2021

29 candidats se sont présentés cette année à l'examen de la certification complémentaire secteur DNL, 21 ont été admis. En complément des rapports des sessions précédentes (en ligne sur le site du rectorat), les remarques suivantes peuvent être apportées :

La palette des langues mobilisées (allemand, anglais, espagnol italien) s'est trouvée enrichie par la présence cette année, et pour la première fois, de deux candidats en russe, diversité dont nous ne pouvons que nous réjouir. Un élargissement des disciplines non linguistiques au-delà du secteur tertiaire est également à noter pour la voie professionnelle par la présence cette session de candidats issus de disciplines non linguistiques relevant du secteur des services et de la production (conduite routière, secteur du bâtiment). Comme nous l'avons rappelé, cette certification est désormais ouverte depuis 2019 au premier degré. Deux professeurs des écoles se sont présentés cette année.

Cette diversité des langues, des domaines et des niveaux d'enseignement représentés dans le cadre de cette session ne peut qu'être saluée et encouragée au service de la construction progressive de l'interculturalité, d'une exposition et d'une pratique accrue des langues tout au long du parcours de l'élève.

Bon nombre de candidats ont offert une bonne, voire très bonne maîtrise de la langue dans laquelle ils se sont présentés à l'épreuve de la certification complémentaire, ce dont on ne peut que se féliciter. Cependant, le jury tient à attirer tout particulièrement l'attention des futurs candidats sur le fait que, s'il est indispensable d'offrir une

maîtrise solide de la langue, condition indispensable pour permettre d'enseigner en toute sécurité professionnelle, un bon ou très bon niveau de maîtrise linguistique ne peut en aucun cas être suffisant s'il ne s'accompagne pas d'une réflexion culturelle, didactique et pédagogique étayée sur le croisement entre les disciplines, les enjeux spécifiques de ces modalités d'enseignement et de la certification complémentaire.

Se présenter à cet examen ne peut donc s'improviser, comme quelques dossiers et prestations ont pu le montrer, voire « parce que l'on en a simplement entendu parler », comme le jury a pu l'entendre de la bouche d'un candidat. De la même façon, pour ce qui relève de la voie professionnelle, cette certification ne peut avoir comme objectif principal celui de préparer les élèves à une mobilité individuelle.

Se présenter à la certification doit en revanche reposer sur un véritable projet à la fois personnel et professionnel dans lequel le candidat s'inscrit à moyen ou long terme. Cette première étape pourra déboucher ensuite, dans un second temps, sur la construction d'un projet de type EMILE voire d'ouverture de section européenne.

Pour finir, il est à noter que plusieurs stagiaires se sont portés candidats lors de cette session ce dont le jury ne peut que se réjouir car leur démarche dénote l'intérêt que ces derniers voient à renforcer dans le cadre de leur discipline les compétences culturelle et interculturelle des élèves ainsi que leurs compétences langagières. Cependant, même si le jury est bien conscient que la récente entrée dans le métier ne permet pas d'appuyer la réflexion didactique et pédagogique propre à ces modalités d'enseignement sur une palette aussi large d'expérimentations que celles menées par des professeurs plus chevronnés, il n'en reste pas moins que le dossier comme l'entretien ne peuvent se réduire à l'énoncé de thématiques possibles à aborder en DNL exemptes d'apports pédagogique ou didactique argumentés.

En conclusion

Le jury tient à témoigner du fort investissement de la très grande majorité des candidats dans la préparation de l'épreuve et dans leur prestation orale. Il encourage les candidats ajournés à poursuivre leur préparation de cet examen exigeant et à mettre à profit le temps entre deux sessions pour compléter leurs informations, expérimenter et étoffer encore leur réflexion didactique et pédagogique sur les différents enjeux induits par ces modalités d'enseignement.

Outre la lecture attentive des programmes de langues vivantes, voici deux références susceptibles de nourrir la réflexion des candidats :

-*Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères (oser les langues vivantes étrangères à l'école cycle 2/3)*. Cette première partie est accompagnée d'une bibliographie (p 36-37)

<https://eduscol.education.fr/159/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangees>

-*Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères de l'école au lycée*

<https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>

Agnès LELIEVRE, IA-IPR

Présidente du jury de la certification complémentaire, secteur DNL.

ANNEXE 3 : SECTEUR « FRANÇAIS LANGUE SECONDE »

Les observations et recommandations qui figurent dans ce rapport sont pour la plupart similaires à celles des années précédentes.

On observe les caractéristiques suivantes.

Dans le secondaire, la majeure partie des candidats se fixe bien comme objectif l'enseignement de la langue française ; pour autant l'articulation du FLS avec le contexte d'enseignement, avec les objectifs de chaque discipline et, en particulier, avec l'enseignement du français « langue maternelle », est plus ou moins maîtrisée.

Si la plupart des candidats sont sensibilisés aux objectifs FLS, avec connaissance du socle commun et des programmes d'enseignement, certains candidats ne perçoivent pas du tout la nécessité de cette articulation et les enjeux de la transition. Beaucoup de candidats s'en tiennent à des généralités sur les objectifs du travail avec les élèves allophones, sans donner d'éléments concrets au jury pour que celui-ci puisse avoir une meilleure idée du dispositif mis en place.

Par ailleurs, beaucoup de candidats n'ont pas la curiosité de se tourner vers des travaux théoriques en FLS qui pourraient soutenir leur démarche d'enseignement.

Dans le primaire, les candidats se partagent en deux catégories.

Pour les uns, les entretiens font apparaître une prise en compte réelle des spécificités de l'enseignement en FLS, ce qui est à souligner.

Pour les autres, comme dans le secondaire, on constate un manque de connaissance des enjeux et des spécificités du FLS, notamment dans l'articulation avec les domaines disciplinaires.

Globalement, les références à la didactique disciplinaire du français demandent à être précisées : les cadres théoriques convoqués (dans le champ, par exemple, de l'enseignement-apprentissage de la lecture) doivent être maîtrisés avec suffisamment de précision et les notions mentionnées pendant l'entretien doivent être illustrées et expliquées.

La certification complémentaire n'est pas toujours comprise comme l'aboutissement d'une démarche de formation et d'expérience professionnelle alors qu'elle a vocation à *certifier* d'une pratique effective. Elle ne saurait être considérée comme le premier jalon d'une entrée dans le FLS.

Les candidats doivent justifier, sinon d'une pratique du FLS, du moins d'une réflexion réelle et approfondie sur la nature de cet enseignement, sa didactique particulière, voire ses difficultés, réflexion fondée sur des lectures, des références.

Des candidats s'en tiennent à des définitions approximatives du FLE et FLS et ne sont pas en capacité de les définir précisément et de façon pertinente tant dans leurs contenus que dans leurs finalités.

Certains rencontrent quelques difficultés à réfléchir sur leur expérience mais aussi à se décentrer et prendre du recul par rapport à leur pratique et à leur discipline d'origine. La certification s'adresse en effet à des professeurs du premier et du second degré et à des professeurs de toutes les disciplines.

L'enseignement du FLS n'est pas toujours explicité, pas toujours assez connu, ni dans ses programmes ni dans l'articulation avec les objectifs du FLM, à terme, objectifs des élèves relevant du dispositif d'UPE2A.

On ne peut que rappeler la nécessité de se saisir des programmes et des référentiels, livrets de compétences, textes de cadrage, des programmes du 1^{er} et 2^d degré comme de ceux du FLE (CECRL, référentiels pour le français) pour constituer, organiser des outils didactiques appropriés. L'UPE2A est une classe passerelle qui doit permettre à tout élève allophone d'appréhender au mieux une scolarité en France. Il est donc important de connaître et de prendre en compte les outils du FLE, ainsi que ceux du FLM et montrer comment s'adapter à un public hétérogène.

Le socle commun, les programmes de l'école primaire et les programmes du collège concernant le français comme discipline et la maîtrise de la langue, supposent d'être mieux connus de même que l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire notamment. On ne peut qu'apprécier la capacité à croiser sa compréhension du socle commun avec celle du CECRL et de ses cinq activités langagières indispensables à la progression des élèves. L'enseignement du FLS doit être mieux pensé en lien avec notre système éducatif : les candidats ne témoignent pas nécessairement d'une réflexion sur une progressive assimilation de l'élève dans la classe : ce en quoi il convient de distinguer très nettement le FLS du FLE. Les approches culturelle et littéraire de l'enseignement du français doivent faire également l'objet de problématiques posées clairement.

Il est important par ailleurs que l'enseignant de FLS réfléchisse à une pédagogie qui ne vise pas seulement la résolution de difficultés telles que peut en rencontrer tout élève, mais montre qu'il pense didactique et pédagogie en termes propres à ce public particulier. Il s'agit d'être capable de s'adapter face à la diversité des publics et l'hétérogénéité des groupes auxquels on peut être confronté.

La certification FLS nécessite d'insister sur les besoins spécifiques des élèves nouvellement arrivés en France et que les candidats souhaitent prendre en charge à l'avenir.

Il convient de démontrer sa capacité à proposer une formation appropriée dans le cadre des dispositifs existants.

L'exposé

Des candidats se présentent sans avoir véritablement préparé le temps de l'exposé et de l'entretien.

L'exposé se résume souvent à une redite du dossier écrit du candidat.

Il serait intéressant que, certes après un rapide rappel de l'expérience en FLS, l'exposé prenne assez vite un tour plus didactique et pédagogique, avec la formulation d'une problématique, englobant difficultés propres à cet enseignement et solutions envisagées.

La compétence professionnelle disciplinaire peut être davantage mise en jeu pour étayer une pratique du FLS.

On pensera à marquer suffisamment la démarcation entre ce qui pourrait relever d'une " aide personnalisée" et l'enseignement du FLS.

Il faut noter la valeur de certains candidats qui savent mettre leurs compétences et leur expérience professionnelle au service de l'enseignement spécifique du FLS, et faire preuve d'un esprit d'analyse, d'innovation et d'adaptation.

L'entretien

L'entretien doit faire état d'une articulation entre la pratique et les savoirs universitaires. Ceux-ci ne sauraient être négligés. Or beaucoup de candidats peinent à les mobiliser.

Il doit faire également état de connaissances plus précises des textes officiels qui concernent l'accueil, la formation des élèves et les dispositifs d'intégration.

Attentes

Pour ce qui est des aptitudes des candidats à enseigner le FLS, on attend :

- que les candidats connaissent et maîtrisent les attentes et modalités de l'examen
- qu'ils se soient préparés à la certification
- qu'ils aient une connaissance des textes officiels relatifs aux élèves concernés par le FLS
- qu'ils aient réfléchi concrètement à l'intégration d'un élève allophone en milieu scolaire avec une attention réelle portée aux modalités d'apprentissage
- qu'ils aient mené un certain nombre de lectures en sachant les mettre en relation et les adapter à la situation particulière des élèves allophones (adaptations didactiques et pédagogiques).
- qu'ils soient en capacité de mener une analyse affinée des difficultés (langagières, sociales, culturelles) des apprenants.
- que leur réflexion associe une démarche didactique disciplinaire et transdisciplinaire (intégration à un cursus scolaire).
- qu'ils puissent exposer divers outils et supports pédagogiques adaptés, dans le cadre de la construction d'une séquence de FLS.

Conclusion

Cette certification est certes un prolongement naturel pour les professeurs de FLE à l'étranger ou de retour de l'étranger, mais elle suppose des connaissances précises. Savoirs et savoir-faire sont requis dans la mise en œuvre du FLS, domaine qui concerne des élèves confrontés aux problèmes d'intégration à la scolarisation en France. Il appartient aux candidats de justifier de cette connaissance approfondie lors de l'entretien, tout comme il leur appartient de témoigner de leur capacité à mettre en œuvre un projet didactique et pédagogique du FLS, au sein d'un établissement, au sein d'une classe.

L'exigence de l'épreuve doit être mieux mesurée. Certains candidats semblent penser que l'expérience dans le domaine du FLS suffit : or il s'agit de mettre en jeu une réflexion approfondie étayée par des lectures, des stages. Inversement, on peut ne pas avoir la pratique du FLS mais savoir poser les jalons d'une réflexion didactique adaptée, laissant ouverts et prometteurs les champs de l'expérience à venir. On rappellera enfin que l'enseignement du FLS – même s'il est ouvert aux enseignants des autres disciplines – relève de la didactique du français et qu'il est donc absolument nécessaire qu'une réflexion didactique spécifique à cette discipline soit menée.

Rapport établi par madame Maryvonne FELIX, IA-IPR Lettres et Présidente du jury de la certification complémentaire secteur « FLS », avec la collaboration du jury

ANNEXE 4 : SECTEUR « LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE »

Si les parcours des candidats sont variés, il apparaît cependant, pour cette session 2021, que les candidats sont dans leur grande majorité, des professeurs de Lettres modernes ayant déjà une expérience de l'enseignement des LCA. Les observations et recommandations qui figurent dans ce rapport sont pour la plupart similaires à celles des années précédentes.

1. Finalités et enjeux de la certification complémentaire LCA

Avant d'établir le bilan de la session, le jury tient à rappeler les enjeux de la certification en LCA et à préciser aux regards de quels critères les candidats sont évalués.

L'objectif de la certification complémentaire LCA est de « favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques

issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. »

Le jury a donc mission d'évaluer les connaissances et compétences suivantes :

- « - la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.) ;
- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différentes perspectives de la discipline, et à en expliciter les finalités.
- la connaissance des spécificités de la pédagogie des LCA : travail en équipe, interdisciplinarité, dynamique de projet. »

Le jury attend donc que les candidats témoignent d'un socle solide de connaissances langagières et culturelles, d'une bonne maîtrise des ressources qu'ils peuvent utiliser pour rendre compte des productions culturelles de l'Antiquité, de compétences didactiques et pédagogiques et d'une bonne connaissance du contexte dans lequel s'inscrit aujourd'hui l'enseignement des LCA.

Le jury tient donc à lever toute ambiguïté sur certaines confusions que laissent transparaître les prestations de certains candidats :

a) plusieurs d'entre eux ont motivé leur présence devant le jury par la volonté d'obtenir la certification de manière à avoir accès à des formations leur permettant de construire des connaissances linguistiques ou de les consolider, et de construire leurs compétences en didactique des LCA. Mais il est rappelé aux candidats que la certification est une validation de connaissances et de compétences construites par le candidat avant de se présenter à la certification.

b) Si la pédagogie par projet est une composante essentielle de l'enseignement des LCA et l'inscription du professeur dans un travail collaboratif important, il est rappelé que la certification complémentaire en Langues et Cultures de l'Antiquité est une épreuve individuelle et que le dossier, l'exposé et l'entretien doivent permettre d'éclairer le jury quant aux compétences langagières, linguistiques et culturelles de chaque candidat, travaillant en groupe ou non, évaluées de manière autonome.

c) Plusieurs candidats ont envisagé leur certification en LCA comme ciblée et limitée à un ou deux niveaux d'enseignement. Mais le jury évalue la capacité d'un candidat à assurer l'enseignement des LCA sur l'ensemble des cycles de formation (collège et lycée) ; il est complètement contraire à l'esprit de la certification telle qu'elle est actuellement définie d'envisager qu'elle puisse être restreinte à une seule classe ou encore à un établissement précis. Le jury rappelle qu'il doit se prononcer sur l'aptitude du candidat à intervenir en LCA sur tous les niveaux du collège et du lycée.

2. Bilan

Dossier

Les dossiers étaient la plupart du temps construits en trois parties : le candidat présentait son cursus en tant que latiniste/helléniste, avant de revenir sur ses motivations, puis de présenter un projet de séance ou de séquence motivé dans l'économie de la progression annuelle, voire de cycle.

Si le déroulé de la séance devait permettre d'en comprendre les objectifs et l'organisation, il était intéressant de présenter, en plus des documents du professeur, les documents tels qu'ils étaient distribués aux élèves de manière à faire apparaître la construction pédagogique du projet. Il a aussi été apprécié que tous les documents complémentaires permettant de travailler les textes figurent dans le dossier.

L'exposé

L'exposé des candidats pouvait s'appuyer sur le dossier proposé et les différentes parties qui y étaient développées. Le jury attendait alors que le candidat, par son explication orale, rende notamment perceptible le rôle que jouent les élèves dans la construction de leurs connaissances et compétences via les documents construits par le professeur et les séquences et progressions élaborées.

Certains candidats ont aussi choisi, après s'être présentés en reprenant des éléments de leur dossier, de présenter un projet de séance/séquence différent de celui présenté dans le dossier: le jury a apprécié cette démarche quand les visées pédagogique et didactique d'une telle organisation ont été explicitées.

Certains candidats n'ont pas su mettre à profit leur dossier lors de l'exposé, et approfondir d'eux-mêmes certains aspects, pour mettre en évidence des connaissances linguistiques, culturelles et des compétences didactiques et pédagogiques dans le domaine des LCA.

L'entretien

Compétences linguistiques

Le jury a procédé en deux temps pour s'assurer des capacités linguistiques des candidats : il a été demandé à chacun non seulement de revenir sur la traduction d'un texte proposé par le candidat dans son dossier mais aussi de réagir devant deux ou trois lignes d'un texte qui lui était inconnu présenté en édition bilingue.

Ainsi, le jury cherchait à s'assurer de la maîtrise que les candidats avaient des textes proposés dans le dossier, c'est-à-dire théoriquement proposés aux élèves dans le cadre de la séquence ou de la séance présentée. Ce texte était donc choisi par le candidat en tant qu'objet de réflexion pour ses élèves. Aussi a-t-il été fort étonnant et fort décevant, de constater que des candidats ne maîtrisent pas la langue des textes qu'ils font étudier à leurs élèves.

De la même manière, la première approche d'un texte qui ne figurait pas dans le dossier avait pour finalité de permettre aux membres du jury d'observer les capacités du candidat à mobiliser ses connaissances linguistiques. Il a alors été demandé d'analyser une forme verbale (mode et temps d'un verbe) ou une structure syntaxique idiomatique (ablatif absolu en latin par exemple). Les repérages et analyses de quelques formes morphologiques ou structures syntaxiques relevaient de compétences de base en langues anciennes. Le cas échéant, les candidats ont été invités à proposer une traduction littérale ou à expliquer la traduction bilingue qui leur était fournie.

Si plusieurs candidats ont réussi à mobiliser leurs connaissances pour analyser et traduire de façon pertinente, d'autres réponses ou silences éloquentes ont montré l'embarras des candidats face aux faits linguistiques les plus courants.

De la même manière, il a été à plusieurs reprises demandé aux professeurs de réfléchir à la scansion d'un vers en hexamètre dactylique : l'exercice est au programme du lycée. Malheureusement, peu de candidats ont réussi à scander ces vers. Or, il est rappelé aux candidats, même si leur expérience s'est jusqu'alors construite dans le cadre du collège, que la certification leur permettrait de travailler, dans le futur, auprès de lycéens.

Compétences culturelles

Le jury a constaté, chez la plupart des candidats, une appétence profonde pour les cultures antiques et des connaissances indéniables en la matière. Certains ont fait la démonstration de connaissances, historiques et philosophiques notamment, solides.

Plusieurs candidats ont d'ailleurs exprimé leurs inquiétudes du fait du décalage qu'eux-mêmes discernent entre leurs connaissances culturelles et leurs compétences linguistiques.

Le jury a d'autant plus été étonné de faire le constat de l'ignorance de certains récits mythologiques fondateurs alors que le candidat présentait une séance dont le texte central portait sur une liste des dieux et de leurs fonctions.

Analyse didactique et pédagogique

Le jury attendait ici des candidats qu'ils aient une attitude réflexive quant à leurs pratiques au regard des didactique et pédagogie des LCA.

Le latin et le grec sont des langues, et ce sont essentiellement les textes authentiques qui doivent permettre d'entrer dans la culture antique. Texte, image -animée ou non-, recherches doivent conjointement étayer les compétences culturelles et linguistiques en construction chez les élèves.

Trop de candidats ne font pas la différence entre lecture et traduction d'un texte authentique. Les différentes modalités de prise en charge d'un texte sont souvent ignorées au profit d'une version pure et simple. Le travail sur les mots transparents, en 5^{ème} notamment, est trop souvent considéré comme le moyen d'entrer dans cette version en s'appuyant sur des mots connus, plus que comme le moyen d'une élaboration véritable d'hypothèses de lecture nourrissant de manière concomitante une éventuelle traduction ainsi que le commentaire -qui ne doit pas être nécessairement postérieur à la traduction.

L'économie des séances, séquences et progressions doit créer un parcours d'apprentissages cohérent dans les domaines linguistiques et culturels, qu'il faut réfléchir en amont. Cela ne doit évidemment pas constituer un obstacle à une élaboration différenciée des séances qui tient aussi compte des spécificités des textes étudiés. Cependant, la notion de « projet » suppose une construction en amont, qui ne doit pas nuire à toute adaptation nécessaire.

L'utilisation de l'outil numérique et une réflexion sur la plus-value pédagogique de cet outil dans le cadre de l'enseignement des LCA étaient attendues des candidats.

3. Conseils aux candidats

En préalable, le jury rappelle aux candidats la nécessité de prendre connaissance du *Vademecum* qui accompagne les textes officiels définissant la certification complémentaire LCA : ils y trouveront des précisions et les conseils essentiels.

Les candidats non admis à cette session, ne l'ont pas été en raison d'une maîtrise disciplinaire insuffisante ; d'une ignorance des spécificités didactiques et pédagogiques des LCA ; de lacunes dans la connaissance de ce qui encadre l'enseignement des LCA (programmes, enjeux, outils, ressources, finalités...).

Devant ces difficultés, le jury, bien que sensible à l'investissement de la grande majorité des candidats, a estimé à plusieurs reprises que la demande de certification était prématurée et encourage les candidats à la représenter en tenant mieux compte de ses attendus.

Le jury formule donc les recommandations suivantes :

- il est vivement conseillé aux candidats d'avoir réactivé leurs connaissances en LCA, dans leur double spécificité langue et culture : ils doivent être en mesure de lire et comprendre des pages simples de la langue ancienne qu'ils ont choisie en option; ils doivent connaître les ressources susceptibles de les aider à la compréhension des textes anciens.
- Au cours de l'entretien, le jury apprécie qu'un candidat revienne sur son analyse syntaxique ou grammaticale lorsqu'elle est manifestement erronée : c'est là une attitude positive. Le jury n'attend pas d'explications exhaustives, mais il doit garantir qu'en situation d'enseignement, le candidat sera conscient des difficultés ou des problématiques des documents qu'il utilise et capable d'aller chercher les solutions pertinentes.
- Les candidats construiront avec attention le projet qui était leur dossier et leur exposé. Ceux qui n'ont pas actuellement la charge d'un enseignement de LCA doivent concevoir des séquences pédagogiques et mobiliser les ressources adaptées qui témoignent de leur capacité à intervenir en complémentarité avec leurs collègues de Lettres classiques. Ils sont invités à préparer la certification dans un cadre élargi (consultation de sites institutionnels, de documents, préparation d'un D.U à distance etc....).

Pour conclure, le jury tient à souligner la grande qualité, l'investissement, et l'enthousiasme des candidats qui ont obtenu la certification.

La diversité de leurs parcours, leur capacité à s'appropriier les spécificités de l'enseignement des LCA, la richesse des dossiers présentés, ainsi que la qualité des exposés oraux et des entretiens avec le jury soulignent l'intérêt et la pertinence d'une certification en LCA.

Rapport établi par madame Maryvonne FELIX, IA-IPR Lettres et Présidente du jury de la certification complémentaire secteur « LCA », avec la collaboration du jury